## Fiche savoir 1 : Traitement des données à caractère personnel

source: MOOC RGPD de la CNIL Module 1 chap. 1&2

### 1 Qu'est-ce qu'une donnée à caractère personnel?

### Définition : données personnelles

Toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable :

- directement,
- indirectement, en l'associant à une autre base de données,
- ou par combinaison de données.

Certaines données ont des protections particulières :

- les données sensibles : données sur l'origine, la politique, les convictions, l'activité syndicale, la santé, la vie sexuelle, les données génétiques ou biométriques
- le numéro de sécurité sociale,
- les données liées aux condamnations pénales, aux infractions, aux mesures de sécurité

### Exemples:

- DCP directe : nom, email nominatif, photo
- DCP indirecte : numéro de téléphone, pseudo, numéro client
- DCP par combinaison : quartier, âge, sport, sexe, employeur-...

Contre-exemple: les données d'une organisation

Parmi ces données, laquelle ou lesquelles ne sont pas des données personnelles ?

Un numéro de plaque d'immatriculation

Un numéro de carte de paiement

Des images de vidéosurveillance

# 2 Qu'est-ce qu'un traitement portant sur des DCP ?

### **Définition : Traitement de DCP**

Un traitement correspond à toute opération portant sur des DCP.

Parmi ses opérations les plus courantes sont les opérations de collecte, stockage, calcul, diffusion-..

#### Exemples:

- Saisir les données d'un nouveau client.
- Utiliser des numéros de téléphone pour appeler les clients.
- Faire un devis à un client.

Consulter les données présentes dans un fichier client est-il considéré comme un traitement de données personnelles ?



La simple consultation de données personnelles est considérée comme un traitement soumis au RGPD.

BTS SIO ISCIO Page 1 sur 2

# 3 Typologie des DCP

Types de données	Catégories de données
DCP courantes	État-civil, identité, données d'identification
	Vie personnelle (habitudes de vie, situation familiale, hors
	données sensibles ou dangereuses)
	<b>Vie professionnelle</b> (CV, scolarité formation professionnelle, distinctions)
	Informations d'ordre économique et financier (revenus, situation
	financière, situation fiscale)
	<b>Données de connexion</b> (adresses IP, journaux d'événements)
	Données de localisation (déplacements, données GPS, GSM)
DCP à caractère hautement personnel	activités privées : email
	impact sur un droit fondamental : localisation
	incidences grave en cas de violation : données bancaires
DCP sensibles au sens du RGPD	Opinions philosophiques, politiques, religieuses, syndicales
	Vie ou orientation sexuelle
	Données de santé
	Origines raciales ou ethniques
	Infractions, condamnations, mesures de sécurité
	Numéro de sécurité sociale (NIR)
	Données biométriques ou génétiques

Pour des détails sur le caractère sensible des données : <a href="https://www.cnil.fr/sites/default/files/atoms/files/wp248">https://www.cnil.fr/sites/default/files/atoms/files/wp248</a> rev.01 fr.pdf

BTS SIO ISCIO Page 2 sur 2